

## **AVIS A AFFICHER**

**Par arrêté préfectoral n° 2023-DCPPAT/BE-196 en date du 19 octobre 2023 la société LOUDUNAIS ENERGIES 1 n'est pas autorisée à installer et exploiter un parc éolien situé sur le territoire des communes de Mouterre-Silly (86 200) et Les Trois-Moutiers (86 120), activité relevant de la réglementation applicable aux installations classées pour la protection de l'environnement.**

**Les personnes intéressées peuvent prendre connaissance de l'arrêté susvisé :**

**- soit en mairies de Mouterre-Silly et Les Trois-Moutiers,**

**- soit à la Préfecture de la Vienne, Direction de la Coordination des Politiques Publiques et de l'Appui Territorial- Bureau de l'Environnement,**

**- soit sur le site internet de la préfecture :  
<https://www.vienne.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement-risques-naturels-et-technologiques/Installations-classees/Eoliennes/Parc-eolien-La-Plaine-d-Insay-Mouterre-Silly-et-Les-Trois-Moutiers>**